

Après le placement de sa nièce, elle dénonce une injustice sociale

En France, des milliers d'enfants sont placés chaque année. Françoise, une Gersoise, lutte depuis plus d'un an pour accueillir sa nièce de 11 ans, malgré les refus de la justice. Témoignage d'un combat familial face aux décisions des services sociaux.

Chaque année, des milliers d'enfants sont placés en dehors de leur entourage, une situation souvent difficile pour eux et leurs proches. En 2019, plus de 60 000 enfants vivaient en famille d'accueil et, aujourd'hui, près de 400 000 bénéficient d'une aide sociale à l'enfance. Une tendance qui, au fil des années, ne montre aucun recul.

Dysfonctionnements, incompréhensions, décisions contestées : de nombreuses personnes s'interrogent sur les pratiques en matière de protection de l'enfance. C'est le cas de Françoise, une Gersoise qui se bat depuis plus d'un an pour obtenir la garde de sa nièce de onze ans.

Uneséparation brutale

La jeune adolescente fait l'objet d'une mesure de mise sous protection depuis plusieurs mois. « Tout s'est fait du jour au lendemain. Nous avons été convoqués pour un simple rendez-vous, j'accompagnais ma sœur et sa fille à la Maison départementale des solidarités. Ils ont demandé les premières nécessités (chaussettes, sous-vêtements...) de ma nièce », se souvient Françoise qui s'est emportée. Opposée à cette décision, la situation s'est tendue et elle a fini par être sanctionnée.

Ce recours à un hébergement social fait suite à un signalement des services sociaux, justifié par « l'environnement con-



Françoise tente d'avoir la garde de sa nièce depuis plusieurs mois maintenant. / DDM - B.A.

flictuel, traumatogène cyclique et l'absence maternelle », selon la dernière décision judiciaire de janvier 2025.

Cette dernière décision prévoit le renouvellement de la prise en charge par l'ASE jusqu'en 2027. Un véritable choc pour l'entourage maternel de l'adolescente, notamment sa tante Françoise et sa grand-mère, qui souhaitaient l'accueillir. En 2023, une session judiciaire d'assistance éducative avait déjà eu lieu. À ce

moment-là, l'adolescente vivait chez sa grand-mère. Lors d'une nouvelle comparution un an plus tard, elle a exprimé son souhait de vivre chez sa tante Françoise, sans succès.

« Durant les absences de sa mère, ma nièce venait chez moi ou chez sa grand-mère. [...] Je suis très proche d'elle et je la considère comme ma fille », raconte Françoise. Elle estime que les refus de la justice reposent sur des évaluations

qu'elle juge infondées et dénonce ce qu'elle considère comme des dysfonctionnements institutionnels. « Aujourd'hui, ma nièce souffre beaucoup », affirme Françoise, qui ne voit quasiment plus la jeune fille. Du côté des autorités, les dossiers soulignent le risque d'exposer l'enfant à un contexte familial conflictuel, notamment vis-à-vis de la mère.

Une problématique nationale

Me Franz Achache suit le dossier gersois depuis quelque temps. Il est l'un des avocats référents de l'association « L'Enfance au Cœur ». Cette organisation plaide pour faire de l'enfance une grande cause nationale et avance plusieurs propositions pour mieux la protéger en France. « C'est un problème dans quasiment tous les dossiers, on ne comprend pas vraiment pourquoi les institutions sont privilégiées par rapport aux membres de l'entourage. Ce sont des situations que nous, avocats, associations engagées, qualifions de "placement abusif". »

En 2022, de nombreuses robes noires, universitaires et membres du corps médical avaient signé une tribune faisant part de leur préoccupation quant aux pratiques de l'institution judiciaire à l'égard des enfants et de leurs liens de parenté. « Nous dénonçons la toute-puissance du juge des enfants, de plus en plus caractérisée, face à la recrudescence des me-

sures judiciaires de retraits d'enfants de leur cercle familial alors qu'aucune maltraitance ni défaillance parentale ne sont identifiées », peut-on lire sur la tribune. La loi française encadre strictement le recours à un hébergement social par l'aide sociale à l'enfance et prévoit la possibilité de les confier à un tiers de confiance dans certaines conditions. Cependant, le professionnel du droit affirme que la mise sous protection au sein de l'entourage n'est que rarement appliquée.

Une institution surchargée

« Le problème, c'est que les services sociaux, l'ASE, ont un rôle trop important dans ces sessions judiciaires. C'est elle qui rédige les dossiers et qui reçoit après les enfants en prise en charge. Donc il y a un parti pris. Ils ont intérêt à ce que les évaluations soient à charge. On estime que leur poids est trop important », poursuit Me Achache. Dans sa dernière décision au sujet de la nièce de Françoise, le tribunal pour enfants d'Auch admettait qu'au vu de « la surcharge momentanée d'activité du tribunal pour enfants, due à la vacance d'un poste de magistrat, les décisions seront ramenées à l'essentiel quant à leur rédaction et il conviendra de se reporter aux dossiers et notes des services versés au dossier d'assistance éducative. »

B.A.

La mairie d'Eauze suspend l'organisation de la corrida

Dans un contexte financier tendu, la mairie d'Eauze annonce la suspension de l'organisation de la corrida pour la feria 2025. Le club taurin local organisera malgré tout une journée taurine en juillet prochain.

« Dans le cadre d'un contexte économique et financier général particulièrement tendu et complexe, et notamment pour les collectivités territoriales, la commune d'Eauze est dans le regret de devoir suspendre l'organisation de la corrida en régie pour la temporada 2025. »

L'annonce, qui circulait déjà parmi les aficionados gersois, est signée de Michel Gabas, maire d'Eauze. Elle intervient alors que la feria 2024 avait déjà été la victime collatérale de la dissolution et de l'organisation d'élections législatives anticipées (report de juillet à septembre).

Dans un communiqué, l' élu évoque une « décision prise à contrecœur ». « Les deux éditions passées ont d'ailleurs marqué un infléchissement certain de la fréquentation et donc des recettes de



Journée taurine 2025 : un programme reste en cours de préparation mais aucune corrida ne sera proposée. / DDM ARCHIVES H. Portes

ce spectacle taumachique. Cette décision n'est en aucun cas issue d'une quelconque réflexion ou pression idéologique mais répond uniquement à une préoccupation purement économique et financière, insiste Michel Gabas. La corrida à Eauze a pu se réaliser grâce au partenariat de la ville d'Eauze avec le Club taurin. Et je continue de soutenir l'action menée par l'UVTF (Union des villes taurines française, NDLR), ainsi que tous les acteurs de la tauromachie française. »

« Espérons que cette décision ne soit pas définitive »

Franck Lanati, président du Club taurin, dit regretter la décision de la mairie : « La journée taurine est une des principales manifestations des fêtes d'Eauze. C'est le rendez-vous de plusieurs centaines d'afficionados dans la ville. Nous espérons que cette décision ne soit pas définitive mais seulement passagère et que nous retrouverons très rapidement le soutien de la municipalité. » Le passionné élu rassure

aussi les aficionados : « Grâce à l'implication et à la motivation des bénévoles, le Club taurin a décidé de continuer à faire vivre les arènes Nimenno II, chères à Pierre Miquel, et organisera une journée taurine le samedi 5 juillet 2025, adaptée à ses moyens (avec animations et novillada, NDLR). Nous continuerons à défendre notre passion. » Ce vendredi 7 février à 19 heures, le club recevra d'ailleurs le matador Solalito au siège du club, 2 rue Leyral (face à l'office de tourisme).



Pendant plus d'une heure, le personnel du CMP s'est entretenu avec le directeur de l'ARS du Gers. / DDM - SEBASTIEN LAPEYRE

« Des consultations réduites à cinq minutes »

Hier, le personnel du Centre médico-psychologique a fait grève. Dès 10 heures, l'équipe était reçue à l'ARS pour discuter de leurs revendications.

« Il faut désormais attendre plus de cinq mois pour être reçu par un psychologue. » En grève, les soignants du Centre médico-psychologique (CMP) ont été reçus ce mercredi par le directeur de la délégation territoriale de l'ARS du département. « La problématique à l'heure actuelle, c'est le manque de personnel dans toutes les fonctions », déplore Marie à la sortie de la réunion. Cadre de santé au CMP gersois, elle pointe un déficit de médecins, aggravé par des arrêts de travail non remplacés. « C'est pareil au niveau infirmier : des absences qui ne sont pas compensées. » Les équipes encore en poste en subissent directement les conséquences. « La charge de travail des infirmiers a augmenté de 20 % alors qu'ils étaient déjà surchargés », alerte Fabrique Lamarque, de la CGT

Santé du Gers. Le service devrait avoir huit infirmiers, mais n'en compte aujourd'hui que six.

Deux postes bientôt ouverts ?

Les revendications des grévistes, soutenues par la CGT, ont été exposées à Didier-Pier Florentin directeur de l'antenne gersoise de l'ARS. « Concernant les absences médicales, c'est un service dans lequel il doit avoir un médecin tous les jours. Et aujourd'hui il n'y en a plus qu'une. » Conséquence : les consultations, qui devraient durer 20 minutes selon les recommandations médicales, sont réduites à cinq minutes. Après une heure de discussion, des avancées semblent se dessiner. « On nous a annoncé qu'on pourrait arriver aux huit infirmiers nécessaires », conclut Fabrice Lamarque. **Salomé Dubart**